



## Communiqué de presse du CNAL

### **Abaissement de l'âge d'instruction obligatoire : encore un bonus à l'enseignement privé ?**

A l'occasion des assises de la maternelle, le Président de la République a proposé l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

Le CNAL accueille favorablement cette mesure visant l'épanouissement des enfants, et le renforcement de leurs chances de réussite scolaire.

Mais cette mesure pourrait également être une opportunité pour l'enseignement privé de bénéficier de toujours plus d'argent public.

Le CNAL s'oppose à ce que les municipalités soient désormais obligées de payer les forfaits d'externat des classes maternelles privées. De même, cette mesure ne doit pas conduire l'Etat à leur octroyer davantage de postes d'enseignants.

Plus largement, il est grand temps que soit menée l'évaluation du montant global du financement public de l'enseignement privé, qui est essentiellement confessionnel.

Depuis près de soixante ans, notre pays finance la concurrence à son propre service public d'éducation. Le CNAL dénonce cette politique qui sépare la jeunesse et mine notre avenir commun.

Paris, le 28 mars 2018

Pour le CNAL  
Rémy Sirvent  
Secrétaire Général du CNAL  
06 62 64 78 56